



Accréditation des programmes environnementaux

Bénéficiez d'une reconnaissance nationale et internationale et rehaussez le profil de votre programme grâce à l'accréditation ECO Canada.



Fruit d'une collaboration avec l'Association des agences d'agrément du Canada en 2009, la Commission canadienne d'accréditation en environnement est l'organisme indépendant et neutre qui supervise le programme d'accréditation. La CEAC a approuvé la Norme nationale d'accréditation (NNA) pour les programmes postsecondaires en environnement.



45 programmes accrédités



25 établissements postsecondaires au Canada



+ de 10 programmes à approuver en 2023 - 2024

CRITÈRES D'ACCÉDITION



Pourquoi faire accréditer votre programme

AVANTAGES POUR VOTRE ÉTABLISSEMENT

- » Garantie que votre programme est orienté vers le marché du travail et qu'il est conforme à la Norme nationale d'accréditation pour les programmes postsecondaires en environnement
- » Choix entre nos services de marketing (une campagne marketing annuelle de 4 semaines) ou notre forfait de recherche
- » Accès privilégié à nos événements phares : ECO Impact et les Salons virtuels de l'emploi
- » Capacité d'attirer plus d'étudiants à la recherche de programmes répondant à des normes sectorielles élevées
- » Affichage de votre logo et des renseignements liés au programme sur eco.ca (+ de 90 000 visites mensuelles sur le site)
- » Exemption des frais de demande de 300 \$ pour le corps professoral et le personnel en vue de l'obtention du titre de professionnel·le de l'environnement (EP®)

AVANTAGES POUR VOS ÉTUDIANTS

- » Garantie que vos étudiants acquerront les bonnes compétences pour des emplois recherchés
- » Aide à l'avancement professionnel des étudiants, qui obtiennent gratuitement le statut d'étudiant·e EPt
- » Accès à des événements et des ressources sur les carrières
- » Accès à des programmes de financement salarial
- » Accès gratuit au programme de mentorat habituellement offert aux membres EPt et EP® seulement
- » Accès exclusif au mentorat pour les étudiant·e·s EPt
- » Exemption des frais de demande de 200 \$ pour le titre d'EPt (membre en formation)
- » Les diplômés n'ont besoin que de 4 ans d'expérience de travail en environnement (au lieu de 5) pour obtenir le titre d'EP®

COMMENT OBTENIR L'ACCRÉDITATION

Présentation de la candidature
Téléchargez le guide de candidature



Auto-évaluation

Durant cette étape, le programme prépare un rapport d'auto-évaluation basé sur les critères de la Norme. L'étape s'achève par une visite de l'établissement par des représentants du milieu universitaire et de l'industrie.

Décision relative à la demande

La CEAC prend une décision fondée sur les conclusions de l'examen et un avis est envoyé par le registraire. L'accréditation est accordée pour une durée de 7 ans.

Mises à jour continues
Rapport annuel et paiement des frais de mise à jour.

PREMIÈRE PRÉSENTATION D'UNE CANDIDATURE ET DEMANDE D'ACCRÉDITATION

Nombre de programmes	Candidature	Visite du site	Déplacements	Total des frais initiaux	Mise à jour annuelle
1	1 000 \$	4 000 \$		7 000 \$	1,000 \$
2	1 100 \$	6 000 \$	Jusqu'à 2 000 \$	9 100 \$	2,000 \$
3	1 200 \$	6 000 \$		9 200 \$	2,750 \$
4	1 300 \$			11 300 \$	3 250 \$
5	1 400 \$			11 400 \$	3 500 \$
6 ou plus	1 500 \$			11 500 \$	3 500 \$



PRÊT À POSTULER?

Téléchargez la trousse de candidature

Êtes-vous doyen, directeur des études, chef de département ou responsable de programme? Téléchargez notre guide de candidature pour vous lancer et découvrir le processus.

Pour plus d'informations, envoyez un courriel à accreditation@eco.ca

